

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 11 juillet 2016

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY et Franck VILLEMAIN

Excusés : Anne-Lise GASNER

Secrétaire de séance : Didier DONEY

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 13 juin 2016 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 13 juin 2016 est approuvé (13 pour et 1 abstention) par le Conseil Municipal.

2. Validation de devis :

Monsieur l'adjoint en charge de la commission « Bâtiment » expose au Conseil Municipal l'étude quant au remplacement des barres à neige sur le bâtiment du Groupe Scolaire Azelvandre par des crochets standards, dans le but de supprimer les infiltrations d'eau en cas de forte pluie. La commission propose de retenir l'entreprise HOLUP de DAMPRICHARD (25) pour un montant de travaux de 4 420.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Monsieur l'adjoint en charge de la commission « Bâtiment » expose au Conseil Municipal la demande des locataires des appartements situés dans le bâtiment du Groupe Scolaire Azelvandre pour l'installation d'un portier audio, sachant que la porte principale située au rez-de-chaussée doit être fermée

durant l'école. Après étude de la commission, celle-ci propose de retenir l'entreprise PRO & Cie de MAICHE (25) pour un montant de travaux de 860.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Suite aux travaux futurs concernant la réfection de l'atelier municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire de faire appel à une entreprise afin d'assurer la mission de coordination S.P.S. Après l'analyse des devis, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise CS2 de Morteau (25), entreprise moins disant, pour un montant de 975.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Monsieur l'adjoint en charge de la commission « Forêt » expose au Conseil Municipal le besoin de mandater une entreprise pour nettoyer la base du murger longeant le sentier pédestre derrière la salle des fêtes. Après étude de la commission, celle-ci propose de retenir l'entreprise Romuald DEVAUX de FRAMBOUHANS (25) pour un montant de travaux de 1 300.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Groupe d'Animation qui émet de souhait de voir la commune financer un second chapiteau dans le but de le prêter aux habitants ainsi qu'aux associations du village en cas de besoin. Le montant de l'investissement s'élève à 4 388.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la demande du Groupe d'animation, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis, sachant que la subvention de fonctionnement annuelle ne sera plus versée jusqu'à concurrence des sommes dues.

3. Situation des travaux en cours :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de nombreux travaux auront lieu durant la période estivale :

- Les travaux de rénovation des salles de classes ont débuté semaine dernière par l'entreprise TARBY. Ces travaux prendront fin le 23 août 2016.
- Les travaux de rénovation du sol de la salle des Marronniers débuteront le 18 juillet 2016 par l'entreprise RELANGE Nicolas et se termineront le 23 août 2016.
- Les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYDED se poursuivront jusqu'à fin septembre. Les candélabres ne seront installés que l'année prochaine en même temps que la réalisation de la voirie.

4. Extension du périmètre de la CCPM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le futur de la CCPM suite à l'extension du périmètre.

La séance est levée à 21h35.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 11 juillet 2016

Questions diverses

Information n°1 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la vente de bois régionale qui a eu lieu à Levier le 21 juin dernier, un lot de la parcelle N°5 de 511 m³ a été vendu à la scierie « Jurassienne des bois » de MORTEAU pour un montant de 42 436.00 €.

Information n°2 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la résiliation du bail de l'appartement situé 01 Rue de la Fromagerie par le locataire à compter du 31 juillet 2016. Des visites de cet appartement sont en cours dans le but de trouver un nouveau locataire.

Information n°3 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dégradations volontaires qui ont été constatées sur le bâtiment communal des vestiaires de football. Sachant que les auteurs de ce vandalisme ont été pris sur le fait, une procédure à l'amiable est en cours avec les différentes assurances des parents des enfants responsables.

Information n°4 :

Une conseillère propose au Conseil Municipal d'équiper la salle des Tilleuls d'un vidéo projecteur et d'une sono dans le but d'en faire bénéficier les locataires. La Commission « Vie Associative » étudiera cette possibilité.